

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod 2.1

***19084575*****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT****17 JUIN 2019****DIVISION MONS****Greffe**

N° d'entreprise : **0876 125 675**
Dénomination
(en entier) : **DU DEBUT A LA FAIM**
Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
Siège : Rue Louis Debrouckère 31 - 7100 La Louvière
Objet de l'acte : **Démission de gérant(s) - Nomination de gérant(s)**

Le 1 mai 2019, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société privée à responsabilité limitée DU DEBUT A LA FAIM.

Présence

Sont ici présents les associés suivants représentant la totalité du capital social :

- Madame CHOLEWA Joanna, enregistré(e) au registre national sous le numéro : 85020948079, domicilié(e) à Rue Louis Debrouckère 3/101 - 7100 La Louvière, détenant 0 part(s) sociale(s) ou action(s).
- Monsieur MARTELOTTA Bruno, enregistré(e) au registre national sous le numéro : 85060439353, domicilié(e) à Rue de Nivelles 167 - 7170 Bellecourt, détenant 92 part(s) sociale(s) ou action(s).
- Monsieur FRANZE Luigi, enregistré(e) au registre national sous le numéro : 81051626917, domicilié(e) à Rue Léopold Castelain 34 - 7170 Fayt-Lez-Manage, détenant 92 part(s) sociale(s) ou action(s).
- Monsieur BUTTITA Federico, enregistré(e) au registre national sous le numéro : 97021157183, domicilié(e) à Rue du Chocolatier 20 - 7100 La Louvière, détenant 2 part(s) sociale(s) ou action(s).

Ordre du jour de l'assemblée générale :

La présente Assemblée Générale Extraordinaire est réunie avec l'ordre du jour à adopter suivant :

- Procéder à la démission du gérant Monsieur MARTELOTTA Bruno à dater de ce jour.
- Procéder à la nomination du gérant Madame CHOLEWA Joanna à dater de ce jour.
- Informer sur le fait que Monsieur MARTELOTTA Bruno est associé non actif de la société.

Résolutions

L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

- Procéder à la démission du gérant Monsieur MARTELOTTA Bruno à dater de ce jour.
- Procéder à la nomination du gérant Madame CHOLEWA Joanna à dater de ce jour.
- Informer sur le fait que Monsieur MARTELOTTA Bruno est associé non actif de la société.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se clôture par la rédaction d'un procès verbal qui est signé par tous les associés.

CHOLEWA Joanna Maria
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2019 - Annexes du Moniteur belge